

COUPE DE FRANCE SSV

*Ce règlement complète ou modifie le Règlement Standard SSV
ainsi que les règles spécifiques BAJA et ENDURANCE SSV*

ARTICLE 1. ORGANISATION

La FFSA organise une Coupe de France SSV réservée aux SSV répondant aux caractéristiques décrites dans la réglementation technique SSV.

Toutes les compétitions de SSV organisées en France, hormis les courses SSV sur glace, peuvent compter pour la Coupe de France SSV dans la mesure où leur règlement particulier le stipule.

Les SSV qui participent aux courses des Championnats de France des Rallyes Tout-Terrain et d'Endurance Tout Terrain ne marquent pas de points à la Coupe de France SSV mais dans ces Championnats respectifs.

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.3. ORDRE DE DEPART

En Endurance SSV et Baja SSV les ordres de départ sont conformes au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 4 VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Les voitures devront être conformes aux articles 1 et 2 de la réglementation technique SSV (hors la classe G qui ne participe pas à la Coupe de France SSV).

Les concurrents sont répartis en 4 GROUPES (A-B-C-D) pour l'attribution des points :

GROUPE A	Véhicules prototypes T3 FFSA ou T3 FIA 2 et 4 roues motrices	Classes 1A et 1B
GROUPE B	SSV 2 et 4 roues motrices série moteurs atmosphériques	Classes 2 et 4
GROUPE C	SSV 2 et 4 roues motrices modifiés moteurs atmosphériques	Classes 3 et 5
GROUPE D	SSV série et modifiés suralimentés et SSV PLUS	Classes 6, 7 et 8

ARTICLE 9. CLASSEMENT

9.1. CLASSEMENT PILOTES

A l'issue de chaque compétition un classement de la Coupe de France SSV sera établi pour les groupes A, B, C, D. et transmis à la FFSA dans les 48 heures suivant la fin de la compétition

9.1.1. ATTRIBUTION DES POINTS DE LA COUPE DE FRANCE SSV

Classement	Général	Par Groupe A-B-C-D	Par Classe dans chaque Groupe
1 ^{er}	3 points	6 points	10 points
2 ^{ème}	2 points	5 points	8 points
3 ^{ème}	1 point	4 points	6 points
4 ^{ème}		3 points	5 points
5 ^{ème}		2 points	4 points
6 ^{ème}		1 point	3 points
7 ^{ème}			2 points
8 ^{ème}			1 point

NOTA1 : lorsqu'une classe et/ou un groupe A-B-C-D comportent moins de 3 partants, le nombre de points attribués au classement de ceux-ci sera divisé par 2, sauf si le pilote est classé dans les 5 premiers du classement général de la compétition.

NOTA2 : Les pilotes participant à une course du Championnat de France des Rallyes TT ou du Championnat de France d'Endurance TT bénéficieront d'un coefficient de 1,5 sur les points attribués.

9.1.2. POINTS DE BONUS

Participation : 2 points seront attribués aux pilotes ayant pris le départ de la compétition.

Arrivée : 3 points seront attribués aux pilotes figurant au classement final de la compétition

Ces points seront acquis définitivement et ne pourront être décomptés, sauf en cas de disqualification.

9.2. CLASSEMENT FINAL

Pour chaque pilote, les 7 meilleurs résultats obtenus toutes disciplines confondues seront pris en compte pour l'établissement du classement final de la Coupe de France SSV.

À l'issue de la dernière compétition de la saison, si moins de 5 compétitions comptant pour la Coupe de France SSV ont été organisées, la FFSA pourra ne pas attribuer le titre de vainqueur de la Coupe de France SSV.

ARTICLE 10. PRIX

Le montant et/ou la nature des prix distribués est laissé à la discrétion des organisateurs.

Si l'organisateur le prévoit, la répartition des prix devra figurer au règlement particulier de la compétition.